

AVIS DE PROJET DE FUSION

SOCIETE ABSORBANTE : CITYA SAGI IMMOBILIER, SARL au capital de 736 928 €, dont le siège social est à ANTIBES (06600), 38 boulevard Maréchal Foch, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANTIBES sous le numéro 350 106 480,

SOCIETE ABSORBEE : AGENCE GUYNEMER, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est à ANTIBES (06600), 38 boulevard Maréchal Foch, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANTIBES sous le numéro 844 279 851,

1 – Evaluation de l’actif et du passif de la Société AGENCE GUYNEMER dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 6 522 € Passif : 13 284 €

2 – Rapport d’échange des droits sociaux : Pas de rapport d’échange de droits sociaux.
La Société CITYA IMMOBILIER détient en permanence la totalité des titres sociaux représentant la totalité du capital de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

3 – Montant prévu du mali de fusion : 6 762 €

4 – Date du projet de fusion : 12/08/2026

5 – Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque Société participante : Pour la Société CITYA SAGI IMMOBILIER (Société Absorbante) le projet du traité de fusion a été déposé le 14/08/2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de ANTIBES et pour la Société AGENCE GUYNEMER (Société Absorbée), le projet de traité de fusion a été déposé le 14/08/2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de ANTIBES.